



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme GILLERY - COCHEREAU demeurant Avenue Felix 2 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé Rue Joseph Joppart, 46 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°232F2.

La demande concerne les travaux de transformation d'une maison unifamiliale en immeuble de 3 appartements présentant les caractéristiques suivantes :

- immeuble de 3 appartements 2 et 3 chambres en simplex, avec espace extérieur sous forme de jardin ou de balcon ;
- rehausse de 1,37m du faite du toit sans modification de la hauteur sous corniche ;
- augmentation de l'emprise au sol sur une profondeur d'environ 2,23m et d'environ 4m (terrasses non comprises) aux étages, du côté de la rue Adelin Colon ;
- enduit sur isolant de ton blanc cassé (16100 de STO) et parement en briques rouges existant, soubassement en pierre bleue, châssis en pvc anthracite, appuis de fenêtre en pierre bleue, rives et corniches habillées de zinc naturel, vélux en aluminium, garde-corps en acier laqué anthracite, porte de garage en aluminium anthracite, recouvrement de lucarne en zinc naturel, descentes d'eau pluviale en zinc naturel ;
- toiture à doubles versants parallèles aux 2 rues bordant la parcelle, en tuiles de ton rouge ;
- 1 emplacement de parking dans le garage existant, lié au logement du rez-de-chaussée ;
- 4 emplacements extérieurs en enfilade 2 par 2, sur dalles gazon en fond de parcelle, du côté de la rue Adelin Colon ;
- rangement pour 10 vélos derrière les emplacements de parking extérieurs.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional : dérogation aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

L'enquête publique est ouverte le 9 juin et clôturée le 23 juin 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique - dossier n° 21/085.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 23 juin 2021 à 11h30.

A Wavre, le 31 mai 2021